

**Délibération n°2025-31**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique  
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

**Secrétaire de séance** : M. SASSOUBRE Guy

**OBJET** : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL N°2025/02

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 20 février 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,  
Le Conseil Communautaire, **à la majorité (1 abstention : Mme CASSOU Sylvie),**

**DECIDE** d'adopter le procès-verbal n°2025/02 du 20 février 2025.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

